

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°123 – Mars 2019

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité)
23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : www.nord-palestine.org Bulletin : contact@nord-palestine.org

Edito : **BDS : plus que jamais l'AFPS Nord-Pas de Calais soutient le peuple palestinien**

Fondamentalement l'appel BDS (Boycott/Désinvestissement/Sanctions) résulte d'un appel de solidarité internationale, formulé en 2005 par la société civile palestinienne en lutte contre l'apartheid imposé par l'occupant israélien. **C'est d'abord un choix palestinien. Et c'est un moyen de lutte pacifique et efficace. La référence c'est la lutte victorieuse contre l'apartheid en Afrique du Sud.**

C'est solidairement ce que l'AFPS Nord-Pas de Calais mène activement depuis 2007, **y compris sur le terrain du boycott culturel, le combat BDS**, en donnant toute sa part au volet **désinvestissement**, en participant aux **succès sur Orange, Dexia ou Veolia qui ont été contraints de retirer leurs investissements des colonies israéliennes.**

Israël et ses dirigeants mènent une lutte farouche contre BDS jusqu'à vouloir dicter la politique intérieure de la France et d'autres Etats européens. Nous l'avons noté cet été à propos de la définition par l'Union européenne de l'antisémitisme. Ils prennent prétexte de la lutte nécessaire contre le racisme, dont l'antisémitisme est une composante, pour interdire la solidarité avec le peuple palestinien. Ce fut le cas au dîner du CRIF, où Macron intervient après un entretien avec Netanyahu.

L'AFPS Nord-Pas de Calais, qui donne, dans ce bulletin, les éléments nationaux du dossier, est bien décidée à poursuivre son combat BDS en dépit des obstacles jusque la tentative de nous interdire d'exprimer le soutien au peuple palestinien à Valenciennes. Nous continuerons d'y déployer haut et fort le drapeau palestinien.

Elle poursuit obstinément son combat BDS, comme le prouve la rencontre de Lille de début février, comme le prouvent aussi la poursuite des actions sur : pas de produits des colonies israéliennes dans nos magasins, les liaisons dangereuses des banques françaises dans les colonies israéliennes, ou l'engagement d'Alstom dans le nouveau tramway colonial de Jérusalem ou contre la collaboration militaire franco israélienne.

Et elle poursuit le combat de soutien à la résistance populaire palestinienne, pour l'abolition du blocus illégal et criminel de Gaza, comme à la Grande Marche du Retour, et la libération des prisonniers palestiniens.

Jean-François Larosière

Pour les dirigeants israéliens les colonies sont partie intégrante d'Israël

L'action de l'AFPS Nord-Pas de Calais, contre les produits étiquetés Israël dans les grandes surfaces du département du Nord, se poursuit en février 2019. Elle est partie d'observations faites par des amis du peuple palestinien chez Lidl, à Hellemmes, s'est prolongée dans le Douaisis encore chez Lidl et Leclerc, et se poursuit dans le Valenciennois toujours chez Lidl, et chez Auchan et Carrefour.

Les directions des magasins ont été interpellées par courrier, provoquant leur réaction (courrier et/ou échange). Les autorités ont été interpellées aussi; courriers au préfet et à la répression des fraudes. **Cette dernière intervient notamment chez Lidl et Leclerc à Douai.**

Ce qui est remarquable c'est que les relevés, comme les échanges, à propos de cette action, partent d'observations d'amis de la Palestine et pas nécessairement de militants de l'AFPS. Que les échanges portent sur la place de l'Union Européenne dans cette réglementation sur les produits de colonies, l'abandon par les autorités françaises de la réglementation sur l'affichage (en juillet 2018), et bien sûr la **complicité de la France avec les autorités d'occupation. Ceci tandis que les grands groupes de distribution continuent d'importer de produits d'un pays qui se livre à la conquête coloniale et à l'apartheid.**

Les parlementaires régionaux ont également été alertés. Ils sont interpellés sur l'abandon par la France de la réglementation sur l'affichage dans les magasins. Un abandon qui avait choqué plusieurs des partenaires de l'AFPS, ainsi « le Secours catholique » au sein de la « Plateforme des ONG françaises pour la Palestine. »

Cette action se déroule dans le cadre des actions BDS de l'AFPS Nord-Pas de Calais, déjà engagée contre les banques complices de la colonisation, contre le nouveau tramway colonial à Jérusalem, ou contre la présence de produits du groupe de produits de beauté Ahava dans de grandes surfaces de la Métropole. Une action appelée à se poursuivre nationalement en juin.

Netanyahou déclare en décembre dernier : « **aucune colonie ne sera démantelée tant que je serai Premier ministre** ». **Ainsi que cela a été indiqué au Préfet du Nord, représentant du gouvernement français dans toute la région : « la France se doit d'envoyer des signaux clairs à Israël (...) la colonisation se doit d'être condamnée » et « sanctionnée jusque dans les magasins du département du Nord ».** C'est ce à quoi l'AFPS Nord-Pas de Calais s'attache dans son combat contre l'apartheid israélien.

Jean-François Larosière

Non aux produits des colonies israéliennes en Palestine dans nos magasins

AFPS Nord-Pas de Calais

Lille le 26 janvier 2019

Plusieurs soutiens du peuple palestinien du Nord nous alertent sur la présence, dans les rayons des grandes surfaces, de fruits et légumes (avocats, pomelos, mandarines) étiquetés « Israël », en ce mois de janvier 2019. Il s'agit à Douai et Hellemmes des groupes Lidl et Leclerc.



Tout se passe comme si ces enseignes étaient décidées à pratiquer au grand jour un commerce, pourtant soumis à une réglementation européenne et nationale extrêmement rigoureuse, visant l'importation et la distribution illégales de produits des colonies israéliennes en Palestine. Colonies elles aussi illégales.

Cette réglementation doit être appliquée et respectée. Le Ministère français des finances se doit de faire appliquer la législation sur l'étiquetage spécifique pour les produits alimentaires issus des colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé, comportant la mention « colonie israélienne » sur l'étiquette. L'AFPS Nord-Pas de Calais appelle à refuser les produits étiquetés « Israël » dans les magasins du Nord-Pas de Calais.

Quand les consommateurs achètent des produits estampillés « origine Israël » ils peuvent, à leur insu, se rendre complices de la colonisation israélienne de la Palestine. En effet certains d'entre eux proviennent de colonies israéliennes en territoire occupé.

L'AFPS Nord-Pas de Calais précise, qu'en décembre 2016, le Conseil de Sécurité de l'ONU a demandé, à tous les Etats, de faire une distinction, dans ses échanges, entre le territoire israélien et « les territoires occupés de 1967. ». Le « rapport Falk » à l'ONU, met en évidence l'**apartheid israélien** imposé à la Palestine. **Cet été 2018 l'Etat israélien est devenu après ratification de son Parlement un « Etat d'apartheid » : les Palestiniens y sont discriminés.** L'ONU condamne l'accaparement de Jérusalem par Israël avec la complicité des USA.

La colonisation israélienne de la Palestine s'aggrave à grande vitesse actuellement. **C'est selon la 4ème Convention de Genève un crime de guerre qui s'accompagne de crimes multiples contre le peuple palestinien sous occupation : 6000 prisonniers politiques palestiniens tandis que depuis un peu plus de deux ans à Jérusalem Est, en Cisjordanie et à Gaza près de 400 Palestiniens, dont une centaine d'enfants, ont été assassinés par les forces d'occupation israéliennes parmi de multiples exactions.** Gaza est maintenu sous un blocus illégal et criminel.

L'AFPS Nord-Pas de Calais appelle à refuser d'être complice de cet apartheid et d'être solidaire du peuple palestinien. Elle appelle au respect de la législation prohibant les produits des colonies israéliennes : elle effectue à ce sujet toutes les démarches nécessaires à son application et son respect.

Pleinement solidaire de l'appel de 2005 de la société civile palestinienne au Boycott-Désinvestissement-Sanctions contre Israël, elle mène résolument le combat à ce sujet. Contre l'Afrique du Sud de l'Apartheid, la solidarité internationale et la lutte du peuple africain l'ont emporté, aujourd'hui c'est l'heure pour la Palestine et son peuple.



Association France - Palestine Solidarité
Nord-Pas de Calais
MRES 23 rue Gosselet – 59000 LILLE
Tél. : 06/63/34/32/63
www.nord-palestine.org
<mailto:contact@nord-palestine.org>

Lille le 05 février 2019

Jean-François Larosière
Président

A Monsieur le Directeur De Carrefour
Rue de Denain
Cc Jean Bart
59220 DENAIN

Objet : vente de produits des colonies israéliennes implantées en Palestine occupée

Madame la Directrice
Monsieur le Directeur

Lors de mes derniers achats, au magasin Carrefour, à Denain, j'ai constaté que des produits alimentaires étaient étiquetés « Israël ». Il s'agissait, pour ce qui fut constaté le mardi 6 mars 2018, au rayon « fruits et légumes, **d'agrumes, en provenance d'Israël** (*voir photo jointe*) Pire : contrairement à la réglementation les agrumes incriminés sont affichés : « origine : Israël »

Comme cela a été mis en évidence à plusieurs reprises (notamment par des procès-verbaux de la DPPP, constats d'huissier, procédures judiciaires, rapports d'organismes israéliens (1), une part importante des produits étiquetés « Israël » qui pénètre le marché français provient, en réalité, des territoires palestiniens occupés.

Le Ministère de l'Economie et des Finances avait publié le 24 novembre 2016 « *un avis aux opérateurs économiques relatif à l'indication de l'origine des marchandises issues des territoires occupés par Israël depuis juin 1967* » (2). *Cet avis reprend celui que la Commission Européenne a publié le 11 novembre 2015 sur le même sujet* (3). Il précise notamment que les produits alimentaires originaires de colonies israéliennes en Cisjordanie doivent être étiquetés avec la mention « colonie israélienne ».

Il est de votre responsabilité devant la loi de veiller à ce que l'étiquetage des produits que vous vendez soit conforme à cette réglementation et donc de vous assurer de l'origine réelle des produits étiquetés « Israël » que vous vendez. Nous avons alerté la Direction Départementale de Protection des Populations du Nord, lui demandant de contrôler l'origine réelle des produits étiquetés « Israël » présents dans votre magasin.

Mais au-delà de ce seul contrôle, la publication d'un avis du ministère de l'économie doit être l'occasion pour votre magasin et votre enseigne de cesser toute mise en vente de ces produits : comment imaginer que vous mettiez dans vos rayons des produits dont vous reconnaissez explicitement à travers leur étiquetage qu'ils sont produits en violation du droit, dans des colonies reconnues illégales par l'ensemble des instances internationales, l'ONU en premier chef. L'image de marque de votre magasin auprès de nombreux consommateurs ne saurait évidemment qu'en pâtir, en particulier à Auby et dans le Douaisis

Nous vous demandons par conséquent de retirer de la vente ces produits et de faire remonter à la direction de votre chaîne notre demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués

Jean-François Larosière

- (1) Voir : « Who profits.org
- (2) Voir : www.legifrance.gouv.fr
- (3) Voir : [Eur-lex.europa.eu/legal-content](http://eur-lex.europa.eu/legal-content)
- (4) Voir : [Ec-lex.europa.eu/legal-content](http://ec-lex.europa.eu/legal-content)

JE BOYCOTTE L'EUROVISION 2019 !

EUROVISION

NON AU BLANCHIMENT DE L'APARTHEID PAR L'ART



Dans quel contexte se déroulera l'Eurovision 2019 à Tel Aviv ?

Depuis la victoire d'Israël à l'Eurovision 2018, les forces israéliennes ont massacré plus de 295 Palestiniens qui manifestaient à Gaza pour la liberté et le droit au retour des réfugiés. Plus de 29 000 ont été blessés.

Cette année, Israël a formalisé l'apartheid, avec la « loi de l'État nation du peuple juif », qui constitutionnalise la discrimination raciale contre les Palestiniens. En même temps, le régime d'apartheid s'efforce de présenter « un visage plus agréable » en utilisant l'art et les médias pour blanchir des décennies d'oppression et de dépossession des Palestiniens.

Boycott de l'Eurovision 2019 en Israël !

Comme nous, faites pression sur FR2 et FR3 et sur le candidat qui représentera la France, Bilal Hassani, afin qu'ils retirent leur participation à l'Eurovision 2019 qui doit se tenir en Israël, Etat d'apartheid qui viole le droit international et les droits humains, tout comme a été boycotté en son temps le régime d'apartheid d'Afrique du Sud.

France Télévision a une « charte d'éthique », visant à « contribuer au respect des droits de la personne, à la lutte contre les discriminations ». Avec une telle déontologie, comment les organisateurs peuvent-ils retransmettre en direct cet événement si celui-ci est organisé à Tel Aviv ?

Signez la pétition : <https://eurovision2019-pasenisrael.eu/>

Ne pas jeter sur la voie publique

7ÈME WEEK-END ANNUEL DE LA CAMPAGNE BDS FRANCE À LILLE



Les 02 et 03 février 2019 s'est tenu le 7ème week-end annuel de la Campagne BDS France.

Dans le contexte actuel du renforcement de la politique coloniale, criminelle et d'apartheid israélienne, mais aussi de l'accroissement des victoires de la campagne internationale BDS, des militant-e-s de plus d'une quinzaine de villes se sont réuni-e-s à Lille.

Ils ont été chaleureusement accueillis par l'AFPS 59-62 et l'UD CGT du Nord dans les locaux CGT de la Bourse du travail.

Il a pu être acté collectivement lors de ce week-end l'échec de la saison de propagande « France-Israël » en 2018, contre laquelle de nombreux groupes BDS partout en France s'étaient mobilisés.

En 2019, une mobilisation se poursuit contre l'Eurovision 2019 en Israël, dans le cadre d'une campagne internationale.

Parmi les autres cibles prioritaires de la Campagne BDS France, l'assureur et groupe bancaire AXA, qui investit dans 5 banques israéliennes et dans l'entreprise d'armement israéliennes Elbit Systems.

Alys Samson Estape, coordinatrice du BNC (direction palestinienne du BDS) en Europe a dénoncé lors du week-end la complicité d'AXA dans les violations du droit international en Palestine occupée, et a annoncé le lancement prochain d'une coalition européenne pour amener AXA à cesser ses investissements contraires à son « Code de déontologie professionnelle », qui exige le respect des principes directeurs du Pacte Mondial des Nations Unies.

L'un des grands défis de la Campagne BDS est celui d'un enracinement dans la jeunesse, qui sera stimulé notamment par l'organisation de la semaine internationale contre l'apartheid israélien à laquelle la Campagne BDS France participera à nouveau cette année dans plusieurs villes à partir du 20 mars prochain.

Le week-end a analysé les tentatives pour intimider, réprimer et salir le mouvement BDS. Les militant.e.s de BDS France sont déterminé.e.s à les exposer et à les dénoncer. Tout en gardant le cap sur l'essentiel : intensifier le mouvement BDS, en solidarité avec le peuple palestinien et pour mettre fin à l'impunité de l'État colonial d'Israël.

La Campagne BDS France

Samedi 2 février devant FR3 à Lille Rassemblement « Pas d'Eurovision en Israël »



Dans cadre de la campagne internationale de mobilisation contre l'Eurovision 2019 en Israël, et à l'occasion de la rencontre nationale BDS à Lille, nous avons organisé une action devant le siège local de France Télévisions boulevard de la Liberté à Lille, le samedi 2 février à 13h.

Un courrier avait été adressé à l'antenne de France 3 régionale et demandant à France-Télévision de se retirer du Concours de l'Eurovision organisé à Tel Aviv afin que la télévision publique ne se rende pas complice des violations par

Israël des droits humains des Palestiniens. Nous sollicitons également une entrevue avec des responsables de la chaîne à l'occasion de notre rassemblement. Malgré plusieurs tentatives, nous n'avons pas réussi à entrer en contact avec des représentants de France 3 qui ont fait la sourde oreille.

Nous étions une quarantaine de militants dont ceux venus de 15 villes de France dans le cadre de la rencontre nationale du mouvement BDS, réunis derrière les banderoles « Pas d'Eurovision au pays de l'apartheid » ou « Boycott Israël apartheid ». Mireille a pris la parole et a rappelé les violations commises par Israël ainsi que l'apartheid institutionnalisé par la loi de « l'Etat Nation du peuple juif ». Nous avons distribué des tracts aux passants et avons chanté en chœur : « Je boycotte, tu boycottes, nous boycottons l'Eurovision en Israël »



Redéfinir l'antisémitisme pour taire les défenseurs des droits des Palestiniens

21 février 2019

Le 20 février 2019, Emmanuel Macron déclare au dîner du Crif (Conseil Représentatif des Institutions Juives de France) que la France va mettre en oeuvre la dite « définition de l'antisémitisme de l'IHRA », un outil utilisé pour diffamer les organisations ou personnes défendant les droits des Palestiniens.

La « définition de l'antisémitisme de l'IHRA », c'est quoi ?

L'IHRA (Alliance Internationale pour le Souvenir de l'Holocauste) est une organisation internationale visant à promouvoir la mémoire de l'Holocauste. Le 26 mai 2016, elle a adopté en plénière (cela ne signifie pas que les 31 membres de l'IHRA ont adopté la définition) une « **définition de travail de l'antisémitisme** » **non contraignante** : « *l'antisémitisme est une certaine perception des juifs qui pourrait s'exprimer à travers la haine envers les juifs. Les manifestations verbales et physiques d'antisémitisme peuvent être dirigées à l'encontre de juifs ou de non-juifs ainsi qu'envers leurs biens, envers des institutions de la communauté juive ou des bâtiments religieux* ».

Cette définition est citée dans le communiqué de presse de l'IHRA dans un encadré et en gras au moment de son adoption. Le communiqué mentionne également des exemples de **manifestations de l'antisémitisme qui « peuvent inclure le ciblage de l'Etat d'Israël**, conçu comme une communauté juive ». **Ces exemples ont été proposés et rédigés à l'origine par des lobbies pro-israéliens (comme l'American Jewish Committee), pour guider l'IHRA dans son travail. Or ils posent de graves problèmes pour la liberté d'expression sur la question israélo-palestinienne.**

Un grave problème pour la liberté d'expression

Dès 2013, l'Agence européenne des droits fondamentaux retire la définition de son site Internet à cause de sa nature problématique. L'IHRA précise, elle, en 2017 que la définition est circonscrite au paragraphe encadré et ne comprend pas les exemples qui, eux, n'ont jamais été votés. Malgré cela, des groupes de pression pro-israéliens manipulent ces exemples pour les intégrer dans la définition et poussent les Etats et institutions publiques ou privées à adopter cette définition « élargie » dans le but de criminaliser et/ou entraver les personnes et organisations défendant les droits des Palestiniens et critiques des politiques israéliennes.

Au Royaume-Uni et en Allemagne, Etats ayant adopté la définition « élargie », **des dizaines d'évènements de solidarité avec la Palestine ont été annulés** sur le seul fondement de cette définition qui n'est pourtant pas contraignante juridiquement. Plusieurs juristes ont averti des risques pour la liberté d'expression d'adopter la définition avec ses exemples. La Commission nationale consultative sur les droits de l'Homme (CNCDH) a recommandé, dans son rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie 2017, de ne pas adopter la définition incluant les exemples pour plusieurs raisons. 40 organisations juives ont publié un appel demandant aux gouvernements de ne pas l'adopter, son but étant de « *faire l'amalgame entre la critique légitime de l'Etat d'Israël ou la défense des droits des Palestiniens et l'antisémitisme, et ainsi supprimer ces derniers* ».

Qui a adopté ladite « définition de l'antisémitisme de l'IHRA » ?

A ce jour **10 autres Etats européens** l'ont adoptée : la Roumanie, l'Autriche, l'Allemagne, la Bulgarie, la Slovaquie, l'Italie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la République Tchèque et la Macédoine hors zone-UE. Les Etats-Unis l'ont également adoptée.

Au niveau des institutions européennes, la Commission européenne promeut la définition sur son site et le Parlement européen a adopté une résolution (non contraignante), en juin 2017, appelant les Etats membres à adopter « la définition de l'IHRA ». Enfin, le Conseil « Justice et affaires intérieures » de l'UE approuve définitivement un projet de déclaration, rédigé par le gouvernement d'extrême-droite autrichien et le Congrès juif mondial, le 6 décembre 2018. Le texte invite les Etats membres à adopter la définition IHRA et est approuvé formellement par le Conseil de l'UE le 14 décembre 2018.

De nombreux **partis politiques, universités et autorités locales** ont également adopté la définition dite « IHRA ». Depuis plusieurs mois le Crif exigeait sa transposition en droit français. Pourtant, un arsenal législatif et juridique existe déjà bel et bien dans notre pays pour prévenir et réprimer l'antisémitisme (la loi Gayssot de 1990, la loi de 1972 sur la lutte contre tous les racismes, la loi sur la liberté de la presse de 1881 et le Code pénal). Cela révèle bien la volonté de manipuler l'antisémitisme pour criminaliser les défenseurs des droits des Palestiniens.

En savoir + :

- Six Reasons why no one should adopt the so-called "EUMC" or IHRA Working Definition of Antisemitism

Non à la haine, non au racisme, non aux amalgames

Un petit groupe de personnes s'en est pris personnellement à Alain Finkielkraut en marge d'une manifestation à Paris le samedi 16 février. Les vidéos mettent en évidence des propos racistes et d'une extrême violence qu'il appartient à la justice de qualifier.

L'Association France Palestine Solidarité condamne ces faits inacceptables, comme elle condamne toute manifestation de haine ainsi que le racisme sous toutes ses formes, notamment l'antisémitisme et le racisme anti-arabe. Elle condamne également les provocations et amalgames et notamment ceux dont Alain Finkielkraut est coutumier.

Tout en rappelant son opposition au sionisme en tant qu'idéologie dont les Palestiniens sont les premières victimes, l'AFPS réfute catégoriquement l'utilisation du terme "sioniste" associé à des propos injurieux visant des personnes. Elle réfute de la même manière tous les amalgames, notamment ceux qui sont portés par le gouvernement israélien et ses soutiens inconditionnels pour tenter de faire taire celles et ceux qui dénoncent ses crimes. Toute tentative d'instrumentalisation des derniers événements pour assimiler l'antisionisme, qui est une opinion politique, à l'antisémitisme qui est un délit, serait une grave atteinte à la liberté d'expression et irait à l'exact opposé d'une lutte sincère contre l'antisémitisme.

Le combat que nous menons pour les droits du peuple palestinien, avec de nombreuses autres organisations de la société civile en France et dans le monde, n'a rien à voir avec ces discours de haine. C'est un combat qui a vocation à nous unir sur les valeurs communes que sont le droit, la justice, la reconnaissance de l'Autre et le refus de la loi du plus fort.

Le Bureau national de l'AFPS 17 février 2019

Agenda

Samedi 9 mars à 18h30, 1 rue des Vétérans à Villeneuve d'Ascq : Soirée festive au profit des enfants de Beit Lahia Organisé par l'association d'amitié Villeneuve d'Ascq-Beit Lahia
Samedi 16 mars à 15h, à la MRES 23 rue Gosselet à Lille : Assemblée Générale 2019 de l'AFPS 59/62
Samedi 30 mars , à 14h sur la Grand-Place de Lille : Informations et actions à l'occasion de la Journée de la Terre
Jedi 4 avril au Kino rue du Barreau à Villeneuve d'Ascq : Film "The Lab" de Yotam Feldman à l'occasion de la Semaine contre l'apartheid israélien « Cessez d'armer le colonialisme »
Mercredi 17 avril : Journée des Prisonniers
Mercredi 24 avril à Paris : Rassemblement devant l'AG d'AXA pour dénoncer ses liens avec la colonisation israélienne
Mercredi 1^{er} mai à Arras : Salon du Livre avec stand AFPS 59/62
Mercredi 1^{er} mai à Lille : Cortège Palestine dans la manifestation



**2019 : PAS AU PAYS DE L'APARTHEID !
2019 : PAS EN ISRAËL !**



Lille, le 25/02/2019

**INVITATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019
ASSOCIATION FRANCE-PALESTINE SOLIDARITÉ 59/62**

Chère adhérente, cher adhérent,

L'assemblée générale annuelle de notre association se tiendra le

**Samedi 16 mars à 15h
à la MRES, 23 rue Gosselet à Lille**

L'assemblée générale sera l'occasion de présenter à tous les adhérents le rapport d'activité ainsi que le bilan financier de l'année écoulée.

Nous échangerons sur nos perspectives d'actions pour l'année 2019 et sur les récentes annonces politiques qui font peser un danger de censure sur notre liberté d'expression et de manifestation en criminalisant la critique d'Israël

Cette assemblée générale est ouverte à tous et permet de faire connaître notre association, ses objectifs et actions au plus grand nombre. Vous pourrez bien sûr venir renforcer notre groupe local en adhérant à l'association lors de cette assemblée générale.

Quelques produits palestiniens seront en vente.

Espérant vous y voir nombreux,

Le Président,
Jean-François Larosière

ORDRE DU JOUR

- **15h** : Accueil, distribution des documents, adhésions
- **15h15** : Point sur la situation en Palestine
- **15h30** : Présentation des rapports (activité, financier, orientation), discussion et vote
- **17h00** : Présentation des candidats au Conseil d'Administration et élection du nouveau CA.
- **17h15** : Pot de l'amitié
-

NB : Seuls les adhérents ayant cotisé pour l'année 2018 et/ou 2019 pourront participer aux votes.

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Les Palestiniens ont besoin de nous, l'AFPS a besoin de vous :
Adhérez !

Nom : Prénom

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. domicile : I ___ I ___ I ___ I ___ I ___ I Tél. mobile : I ___ I ___ I ___ I ___ I ___ I

E-mail :@.....

Profession : Année de naissance :

Cette grille n'est qu'indicative, adhérez et cotisez selon vos moyens

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens.

La grille ci-contre établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel. Il appartient à chacune et à chacun de déterminer librement et en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base.

Avec la cotisation, le journal interne trimestriel de l'AFPS Palestine Solidarité (PalSol) vous est proposé pour un prix annuel de 5 €. Vous recevrez également, si vous nous avez indiqué votre adresse e-mail, la lettre électronique d'informations hebdomadaire de l'AFPS.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle	
		Avec Palsol	Sans Palsol
1	Moins de 500 € / mois	10 €	5 €
2	de 500 à 1000 € / mois	25 €	20 €
3	de 1000 à 1500 € / mois	40 €	35 €
4	de 1500 à 2000 € / mois	55 €	50 €
5	de 2000 à 2500 € / mois	70 €	65 €
6	de 2500 à 3000 € / mois	85 €	80 €
7	de 3000 à 3500 € / mois	100 €	95 €
8	Supérieurs à 3500 € / mois	120 €	115 €

Je cotise dans la tranche n°..... soit€

Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€) et notre lettre électronique d'infos mensuelle.

@ N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique @

Je soutien les activités de l'AFPS et verse la somme de €.

J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de €

(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don)

Je verse la somme totale de€

Signature

Chèques à l'ordre de l'AFPS Nord Pas-de-Calais

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel

Association France Palestine Solidarité Nord - Pas-de-Calais- MRES - 23, rue Gosselet -59000 Lille